

Intention



Projet



Réalisation



Gestion quotidienne

Aide à la définition des besoins,
enjeux, acteurs à mobiliser

Conseils techniques

Étude de faisabilité du projet

Accompagnement au transfert
de compétences

Procédure et montage
juridique et administratif
d'un projet

Proposition de modèles
d'actes ou expertise d'actes

Avis juridiques

Accompagnement au
montage des marchés publics

Recherche des finance-
ments mobilisables

ASSAINISSEMENT (SATESE)

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES

PREVENTION DES INONDATIONS (CATER)

300 Visites de station avec préconisations par an

Appui à l'émergence de **76** projets (station d'épuration,
réseaux, schémas directeurs...) depuis 2017

Accompagnement de **55** projets dans les domaines de
restructuration et organisation des acteurs, gestion des
cours d'eau, continuité écologique, prévention érosion
pour la qualité des eaux, et prévention des inondations



SATESE: 05.62.67.31.08

✉ assainissement@gers.fr

CATER: 05.62.67.31.32

✉ cater@gers.fr

AMENAGEMENT, VOIRIE et BATIMENTS

Depuis 2017,

395 Conseils administratifs, juri-
diques et financiers sur la procédure
et le montage d'un projet

80 Études de faisabilité -

aménagement de
sécurité sur voirie

Aide à la
passation de

77 marchés
publics

Contactez la Mission Ingénierie
des Territoires

☎ 05.62.67.31.50

✉ ingenierie@gers.fr

**En partenariat
avec le CAUE**



L'INGENIERIE, C'EST :

De la « matière grise »,
en complément des aides financières

Des Moyens Humains

10 ETP dédiés pour un accompagnement
de proximité gratuit pour les bénéficiaires

Un accompagnement personnalisé

Des diagnostics, des études de faisabilité, des trames
d'actes, des guides, des conseils ;
A distance et/ou en présentiel

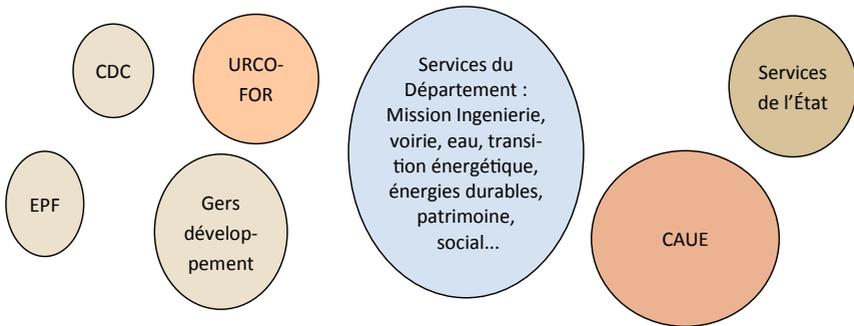
Des compétences

Dans les domaines de l'assainissement, milieux
aquatiques, gémapi, voirie et aménagement ;
Pour de la conduite de projets, une étude pré-
alable, une expertise spécifique

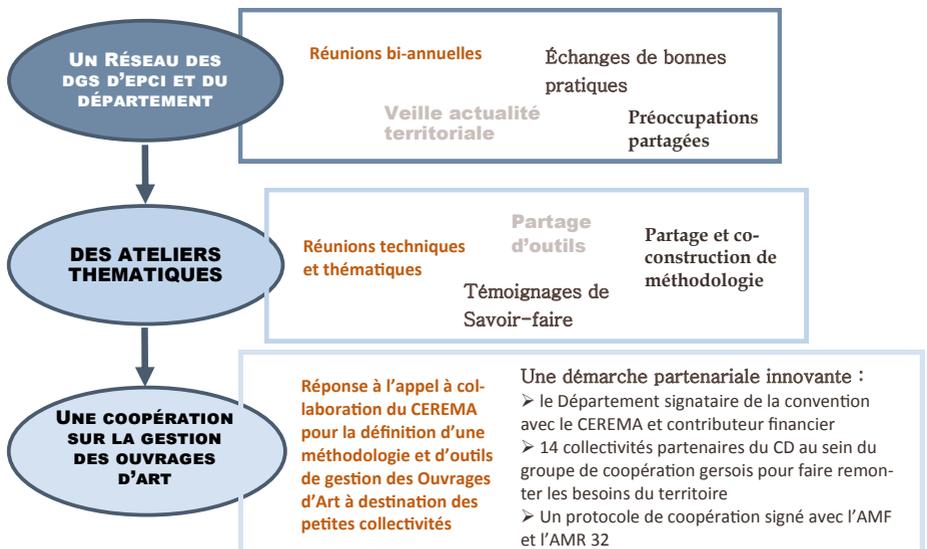
De l'expertise

Technique, administrative, juridique,
financière, méthodologique

Des partenaires mobilisés par le Département en fonction des spécificités de chaque projet



L'animation d'un réseau d'acteurs par le Département



DEPUIS 2017,
2 NOUVEAUX FONDS
À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS GERSOISES

LES AIDES FINANCIÈRES AUX COLLECTIVITÉS



Un dispositif reconduit en
2018 et 2019, une enveloppe
financière maintenue

Depuis 2017, la DDR c'est :

◆ **1 250 000€** de subventions

◆ **282** projets aidés

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet ou connaître la liste des
pièces à fournir, contactez la Mission Ingénierie des Territoires

📞 05.62.67.31.50 ✉ ingenierie@gers.fr

LA DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE « DDR »

- ▶ Pour les micro-projets améliorant le cadre de vie
- ▶ Des communes, syndicats de communes, syndicats mixtes fermés
- ▶ 1 projet/an
Plafond de 12 000€ de subvention
- ▶ Dossiers de demande simplifiés
Pour un dépôt au fil de l'eau
2 programmations d'attribution par an

LE FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT « F2D »

▶ Un contrat triennal entre
le Département et chaque
EPCI à fiscalité propre

▶ 6 millions d'euros
pour les projets
structurants
supra-communaux

▶ Pouvant être portés par
l'EPCI
ou une commune, sur
proposition de l'EPCI



Depuis 2017, le F2D c'est :

◆ **15** contrats-cadre signés pour 3 ans

◆ **15** annexes au contrat fléchant les projets
bénéficiaires discutées et arrêtées

◆ **92** projets bénéficiaires

◆ **5 008 187 €** de
subventions déjà votées

DES FONDS SECTORIELS PRESERVES



Contacts :

Voirie: SLA du secteur

Eau: satese@gers.fr

Patrimoine: flaranconservation@gers.fr

Bibliothèques: mediagers@gers.fr

Depuis 2015, c'est :

◆ **4 077 562€** de fonds de concours

◆ **1 546 967€** d'amendes de police

◆ **96** projets aidés

VOIRIE

Fonds de concours et amendes de police

▶ Sur les Routes départementales uniquement

▶ Une convention passée systématiquement avec le CD avant travaux, autorisant ces derniers et actant la participation financière de chacun

▶ Un taux d'intervention financière en fonction des caractéristiques propres du projet



EAU

Assainissement, Eau potable et Milieux aquatiques

▶ Un taux variable selon le type de projet (de 7,5 à 20%), cumulable avec les aides de l'Agence de l'eau

Depuis 2015, c'est :

◆ **2 640 000 €** pour l'eau potable et l'assainissement

◆ **850 000 €** sur les milieux aquatiques

◆ **246** projets bénéficiaires



BIBLIOTHEQUES

▶ Aide à l'informatisation permettant l'accès au réseau départemental Médiagers (25%, en complément de la DRAC)

▶ Aide forfaitaire aux rayonnages (3 000 € pour un établissement < 150m², 8 000 € pour un établissement > de 150m²)

Depuis 2015, c'est :

◆ **33 000 €** et **6** bibliothèques bénéficiaires

PATRIMOINE

▶ Conserver et embellir le Patrimoine Gersois

▶ Monuments historiques, églises et mobilier inscrits ou classés, patrimoine rural non protégé

▶ 1 projet/an/commune

▶ Un taux variable selon le type de projet (8 à 12%) cumulable avec les aides de la Région et de la DRAC

▶ 2 programmations/an

Depuis 2015, c'est :

◆ **550 000 €** d'aides

◆ **120** projets bénéficiaires